



Concours de subventions de l'initiative *Au cœur des données numériques* de la Plateforme transatlantique Modalités de présentation de la demande

Remarque : les candidats doivent soumettre au CRSH la liste des participants exigée et un exemplaire dûment signé du présent document avant la date limite du concours.

Consentement à la divulgation de renseignements personnels

Je comprends que le maintien de la confiance du public à l'égard de l'intégrité des chercheurs est essentiel à l'établissement d'une société axée sur le savoir. Lorsque je présente une demande, lorsque je joins mon CV à la demande d'un autre chercheur ou établissement, ou lorsque j'accepte le financement des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) ou du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), je confirme que j'ai lu toutes les politiques de ces organismes qui se rapportent à mes travaux de recherche et que j'accepte de les respecter, y compris le Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche (<http://www.rcr.ethics.gc.ca/fra/policy-politique/framework-cadre>). Dans le cas de violation grave des politiques des organismes subventionnaires, ces derniers peuvent divulguer publiquement mon nom, la nature de la violation, le nom de l'établissement où je travaillais au moment de la violation et le nom de l'établissement où je travaille actuellement. J'accepte qu'il s'agisse d'une condition pour présenter une demande aux organismes ou pour recevoir des fonds des organismes et je consens à cette divulgation.

J'accepte

Je refuse

Veillez noter qu'en refusant que vos renseignements personnels soient divulgués, vous ne pourrez pas participer à la demande.

Pour en savoir plus, consultez la foire aux questions sur le consentement à la divulgation de renseignements personnels sur le site Web du CRSNG, à l'adresse http://www.nserc-crsng.gc.ca/NSERC-CRSNG/governance-gouvernance/consentFAQ-consentementFAQ_fra.asp.

Votre proposition prévoit-elle l'utilisation d'êtres humains comme sujets de recherche?
OUI NON

Dans l'affirmative, prenez connaissance de l'[Énoncé de politique des trois Conseils : éthique de la recherche avec des êtres humains](#) et présentez votre proposition au comité d'éthique en recherche de votre organisme.

Liste des participants

Le candidat (directeur ou codirecteur du projet) doit soumettre la liste de tous les participants qui contribueront à l'orientation intellectuelle de la recherche proposée que financera le CRSH. Il doit clairement indiquer le rôle de chacun des participants (cocandidat, collaborateur), leur affiliation et les coordonnées des personnes-ressources. Ne pas inclure les assistants, les étudiants ni les consultants.



Remarque : les cocandidats et les collaborateurs ne doivent être inclus dans cette section que s'ils ont consenti à faire partie de l'équipe et à ce que leur nom figure dans la demande.

Au moment de soumettre la proposition, le candidat (directeur ou codirecteur du projet) confirme ce qui suit :

- il a lu et comprend les exigences d'admissibilité de l'occasion de financement;
- il a fourni des renseignements complets et exacts dans sa demande de financement et les documents connexes, et il s'est présenté et a présenté ses travaux de recherche et ses réalisations selon les normes du domaine pertinent;
- il s'est assuré que tous les membres de l'équipe et les partenaires dont le nom apparaît dans la demande ont accepté d'en faire partie;
- il n'est actuellement pas inadmissible à demander ou à recevoir un financement du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, du CRSH ou des Instituts de recherche en santé du Canada ou de toute autre organisation de recherche ou de financement de la recherche en raison du non-respect d'une exigence ou d'une politique d'éthique, d'intégrité ou de finance. De plus, si, à tout moment, il devient non admissible, il en informe immédiatement le bureau de la recherche de son établissement et le CRSH par écrit;
- il informera immédiatement le CRSH et le bureau de recherche de son établissement de tout changement lié à la nature de ses travaux de recherche qui peut avoir un impact sur toute certification ou approbation;
- il informera immédiatement le CRSH et le bureau de recherche de son établissement par écrit s'il y a un changement de son statut d'admissibilité et il autorisera ainsi l'établissement qui l'emploie ou auquel il est affilié à divulguer ses renseignements personnels au CRSH afin que celui-ci puisse vérifier son admissibilité à recevoir un financement du CRSH;
- s'il reçoit une subvention, il accepte de l'utiliser uniquement aux fins auxquelles elle est destinée et de respecter toutes les exigences pertinentes du CRSH, telles qu'elles sont énoncées dans les politiques, les procédures et les guides pertinents du CRSH;
- il a lu, comprend et accepte de respecter les politiques du CRSH, y compris le [Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche](#), pour la présentation de sa demande et la réalisation de travaux de recherche financés par le CRSH;
- il est conscient que, s'il s'avère qu'il a fait preuve d'une grave inconduite quant à une politique du CRSH en vertu du [Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche](#), le CRSH peut divulguer son nom, la nature de l'inconduite et le nom de l'établissement auquel il est affilié (le cas échéant). Il accepte cela comme une condition au fait de présenter une demande de financement au CRSH ou de recevoir ce financement et il accepte cette divulgation;
- il a lu et comprend la [Loi sur l'accès à l'information](#) et la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#), telles qu'elles s'appliquent aux renseignements fournis dans sa demande de financement (consultez les [Règlements régissant les demandes de subvention](#));
- s'il est un fonctionnaire fédéral ou qu'il l'a été au cours des 12 derniers mois, il a respecté et continuera à respecter le [Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique](#);
- s'il provient d'un établissement non admissible, il a lu, comprend et accepte les conditions et les politiques des [Lignes directrices et exigences en matière d'admissibilité des établissements](#) et il a entamé le processus d'admissibilité d'établissement;



- il comprend que, pour les établissements postsecondaires candidats, les bureaux de recherche sont informés des résultats du concours auquel participent leurs candidats grâce au site Web protégé du CRSH;
- il comprend que, pour les organismes candidats sans but lucratif, les résultats de concours sont communiqués aux candidats par courrier électronique;
- il accepte que le CRSH utilise son résumé de projet d'une page à des fins de publicité si une subvention lui est attribuée.

En figurant sur la liste des membres de l'équipe nommés dans le cadre d'une proposition, les cocandidats et les collaborateurs garantissent qu'ils :

- sont d'accord avec les conditions qui précèdent;
- acceptent que le directeur du projet administre la subvention au nom de l'équipe.

En nommant un administrateur de la recherche ou un administrateur financier, l'établissement approuve ce qui suit.

Le candidat (directeur du projet) :

- est affilié à un établissement ou à un organisme non universitaire;
- dispose du temps et des installations nécessaires pour mener à bien sa recherche;
- avisera le CRSH de tout changement qui survient pendant la période de validité de la subvention, y compris les changements liés à la composition de l'équipe, notamment l'ajout de cocandidats, de collaborateurs, de partenaires, etc.

L'université ou l'organisme non universitaire :

- accepte d'administrer toute subvention attribuée conformément aux politiques du CRSH;
- accepte de faire en sorte que des fichiers exploitables par un ordinateur ou des bases de données informatisées soient conservés et disponibles conformément aux conditions auxquelles le candidat et le chercheur ont consenti;
- accordera les fonds de la subvention au candidat retenu quand ce dernier aura obtenu toutes les attestations requises et satisfait à toutes les conditions nécessaires;
- avisera le CRSH de tout changement qui survient dans le statut du détenteur de la subvention pendant la période de validité de celle-ci;
- atteste avoir vérifié que le budget proposé est conforme à ses taux et à ses politiques.

En présentant votre demande par voie électronique par l'intermédiaire du site Web du *National Endowment for the Humanities*, vous confirmez également que, pendant la période de validité de la subvention, vous respecterez les modalités relatives à la subvention.

J'accepte

Je refuse

Nom du directeur ou codirecteur du projet : _____

Signature _____

Date _____



Nom de l'administrateur de la recherche ou de l'administrateur financier :

Signature

Date

Remarque

Les candidats doivent :

- s'assurer que le bureau de la recherche a signé les *Modalités de présentation de la demande*;
- dresser la liste des participants financés par le CRSH;
- envoyer ces documents, par courriel, à Mika Oehling, agente de programmes du CRSH, à mika.oehling@sshr-crc.gc.ca, avant la date limite du concours.